



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
5 décembre 2014
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Conseil des droits de l'homme
Vingt-neuvième session
Juin 2015
Point 2 de l'ordre du jour
**Rapport annuel du Haut-Commissaire
des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports
du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits
de l'homme et du Secrétaire général**

Conseil économique et social
Commission de la condition de la femme
Cinquante-neuvième session
9-20 mars 2015
Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*
**Suite donnée à la quatrième Conférence
mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième
session extraordinaire de l'Assemblée générale,
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité
entre les sexes, développement et paix
pour le XXI^e siècle » : transversalisation
de la problématique hommes-femmes,
situations et questions de programme**

Rapport de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les activités du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes

Résumé

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de la condition de la femme et au Conseil des droits de l'homme le rapport de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes portant sur les activités du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, établi en application de la résolution 50/166 de l'Assemblée générale.

* E/CN.6/2015/1.



I. Introduction

1. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes est un dispositif mondial et multilatéral de subventionnement créé en 1996 en application de la résolution 50/166 de l'Assemblée générale. Il est administré par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour le compte du système des Nations Unies. ONU-Femmes apporte au Fonds d'affectation spéciale une solide assise institutionnelle et un puissant appui sur le terrain, par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux, multipays et de pays. Le Fonds d'affectation spéciale soutient et renforce le rôle que joue ONU-Femmes pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et des filles; il travaille en étroite collaboration avec les autres entités du système des Nations Unies par l'intermédiaire des membres de son Comité consultatif des programmes¹. Œuvrant en synergie avec ONU-Femmes, d'autres organismes des Nations Unies et les membres du Comité consultatif des programmes, le Fonds d'affectation spéciale contribue puissamment à faire avancer les efforts collectifs qui mobilisent l'ensemble de la société : les femmes et les hommes, les filles et les garçons. Le Fonds d'affectation spéciale continue de faire en sorte que ses activités s'inscrivent dans le cadre d'action de la campagne du Secrétaire général, intitulée « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ».

2. Le Fonds d'affectation spéciale est exclusivement consacré à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, quelle qu'en soit la forme. Il soutient des initiatives nationales, régionales et interrégionales visant sans relâche à prévenir cette pandémie mondiale, à la combattre, à y réagir et, *in fine*, à l'éradiquer. À ce jour, il a octroyé des subventions d'un montant de 103 millions de dollars au titre de 393 initiatives concernant 136 pays et territoires. Son portefeuille actuel se compose de 95 dossiers de subvention en faveur de projets menés dans 75 pays et territoires, pour un montant total de 56 311 108 dollars.

3. Grâce à la stratégie de mobilisation des ressources axée sur les résultats dans laquelle il s'est engagé et qu'il s'emploie fermement à mettre en œuvre, le Fonds d'affectation spéciale a pu, en 2014, accroître considérablement les ressources dont il dispose pour les subventions et atteindre l'objectif qu'il s'était fixé en matière de

¹ En 2014, les membres du Comité consultatif des programmes, aux niveaux mondial et régional, étaient l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme alimentaire mondial et la Banque mondiale. D'éminents représentants d'organisations de la société civile, d'organisations intergouvernementales et d'autres experts actifs au niveau mondial et sur le terrain, dont des représentants du Centre for Women's Global Leadership, d'Égalité Maintenant et de l'Organisation internationale pour les migrations, ont également pris une part active au processus d'octroi de subventions.

levée de fonds, soit 15 millions de dollars. Les contributions financières et l'appui politique de partenaires très divers ont contribué de façon déterminante au succès du Fonds d'affectation spéciale.

4. En décembre 2014, les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Irlande, de l'Islande, d'Israël, du Kazakhstan, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suisse avaient versé leur contribution en faveur du dix-huitième cycle d'octroi de subventions du Fonds d'affectation spéciale. Zonta International et l'association « Les femmes pour la paix » des Nations Unies ont continué de soutenir les initiatives du Fonds d'affectation spéciale. Celui-ci a également reçu l'appui de Benetton, ainsi que des comités nationaux d'ONU-Femmes établis en Finlande, en Islande, au Japon et en Suisse.

5. Les financements du Fonds d'affectation spéciale se concentrent sur trois domaines d'action prioritaires : la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles; l'accès des femmes rescapées aux services d'assistance; et le renforcement de l'application des lois, des politiques et des plans d'action. Le Fonds d'affectation spéciale a également créé trois guichets thématiques spéciaux pour soutenir les initiatives d'apprentissage à l'échelle mondiale. Chacun d'entre eux regroupe les bénéficiaires travaillant sur des types d'interventions semblables dans les domaines suivants : violence à l'égard des femmes dans des situations de conflit, d'après conflit et de transition; recoupement entre VIH/sida et violence à l'égard des femmes et des filles; et violence à l'égard des adolescentes. Les guichets thématiques permettent non seulement de mieux faire connaître ces questions, mais aussi d'aider à recenser les bonnes pratiques et les pratiques prometteuses et de rassembler des connaissances sur les méthodes et approches qui permettent véritablement d'éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles.

6. Le présent rapport, établi pour la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme et la vingt-neuvième session du Conseil des droits de l'homme, rend compte des réalisations et des progrès accomplis par le Fonds en 2014.

II. Contexte

7. Selon les estimations de l'Organisation mondiale de la Santé pour le monde entier, une femme sur trois subira au cours de sa vie soit des violences physiques ou sexuelles infligées au sein du couple, soit des violences sexuelles infligées par des personnes autres que son partenaire². La forme la plus courante de violence faite aux femmes est la violence au sein du couple. Une étude mondiale sur l'homicide a révélé que près de la moitié des femmes victimes d'homicide sont tuées par des membres de leur famille ou par leur partenaire, alors que ce chiffre dépasse à peine un cinquième dans le cas des victimes de sexe masculin³. Les crises économiques

² Organisation mondiale de la Santé, London School of Hygiene and Tropical Medicine et South African Medical Research Council: *Global and Regional Estimates of Violence against Women: Prevalence and Health Effects of Intimate Partner Violence and Non-partner Sexual Violence* (Estimations mondiales et régionales de la violence à l'égard des femmes : prévalence et conséquences sur la santé de la violence du partenaire intime et de la violence sexuelle exercée par des personnes autres que le partenaire) (Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2013).

³ *Étude mondiale sur l'homicide 2013* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 14.IV.1).

actuelles ont aggravé le handicap économique des femmes, entraîné une réduction des dépenses sociales de santé et d'éducation et rendu les femmes plus vulnérables face à l'exploitation et à la violence (voir A/HRC/26/39).

8. Le Fonds d'affectation spéciale constate que la violence à l'égard des femmes et des filles peut souvent être directement liée à leur manque d'autonomie économique et qu'une situation économique précaire et défavorisée peut les rendre encore plus vulnérables à l'exploitation ou à la violence exercées par le partenaire, les membres de la famille, les employeurs et d'autres membres de la société. Cette situation peut aussi empêcher les femmes et les filles d'échapper à la violence et de reconstruire leur propre vie et celle de leur famille. Pour véritablement transformer les croyances sociales, les pratiques et les modèles culturels qui alimentent actuellement la violence, il est nécessaire de s'attaquer et de mettre un terme au phénomène du cumul de handicaps interconnectés, notamment toutes les formes de discrimination et d'exclusion qui touchent les filles et les femmes dans le monde.

9. L'année 2015 sera décisive pour les futures actions visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. Les discussions sur le programme de développement pour l'après-2015, notamment les objectifs de développement durable et les débats autour de la célébration du vingtième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (1995), seront une précieuse occasion de repositionner la question de la violence à l'égard des femmes et des filles et de veiller à ce qu'elle figure au cœur du programme de développement durable pour l'après-2015. Dans ce contexte, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies est plus que jamais déterminé à apporter son soutien afin que les engagements pris par les États Membres aux niveaux national et international soient mis en œuvre et se traduisent par des changements bien réels dans la vie des femmes et des filles.

III. Réalisations du Fonds d'affectation en faveur des bénéficiaires pour l'année 2014

10. La pérennité, tant des programmes eux-mêmes que des améliorations qu'ils permettent d'apporter dans la vie des femmes et des filles, constitue pour le Fonds d'affectation un critère déterminant d'évaluation de son impact sur le long terme. La pérennité est, à son tour, tributaire du renforcement des capacités dont les bénéficiaires ont besoin pour déterminer l'efficacité des différentes méthodes et initiatives et les maintenir actives au-delà de la durée de la subvention correspondante. En 2014, l'une des principales initiatives annuelles du Fonds d'affectation spéciale en faveur du renforcement des capacités et du suivi, à savoir l'atelier de formation destiné aux nouveaux bénéficiaires, a été organisée en Turquie au mois de mars. L'événement avait pour objectif de donner aux 17 organisations bénéficiaires participantes les moyens de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer leurs projets de manière plus efficace et conforme à la conception du Fonds. Il a en outre fourni aux bénéficiaires une excellente occasion d'échanger des connaissances et de partager leurs expériences et leurs pratiques prometteuses.

11. Faisant fond sur les missions d'observation effectuées au cours de l'année, des rapports d'évaluation annuels des bénéficiaires des subventions, ainsi que des échanges de vues qui ont eu lieu avec les partenaires et les donateurs, le présent rapport met en exergue les résultats obtenus par le Fonds d'affectation spéciale dans

les domaines suivants : la prévention de la violence à l'égard des fillettes et des adolescentes grâce au développement de l'affirmation de soi et à la formation; l'application des lois et politiques pour lutter efficacement contre la violence à l'égard des femmes et des filles; la promotion de la justice transitionnelle et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans les situations d'urgence; et la mobilisation du secteur privé en faveur des efforts de prévention et des actions à mener pour lutter contre ce phénomène.

12. Tout au long de l'année 2014, le Fonds d'affectation spéciale a mené de vastes missions d'observation dans 13 pays, répartis sur quatre régions, en vue de valider les résultats et l'efficacité des programmes qu'il finance. C'est ainsi que le Fonds a rendu visite à 7 bénéficiaires implantés dans six pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale (Albanie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Serbie, Turquie et Ukraine), 7 bénéficiaires implantés dans trois pays d'Asie (Cambodge, Chine et Thaïlande), 4 bénéficiaires implantés dans deux pays d'Afrique (Nigéria et Ouganda) et 2 bénéficiaires implantés aux Caraïbes (Belize et Grenade). Ces missions ont permis de rencontrer des organisations bénéficiaires, des organisations partenaires, des bénéficiaires primaires et secondaires et des parties prenantes de premier plan, ainsi que d'effectuer des visites sur les principaux sites de mise en œuvre des projets.

13. En 2014, la mise en œuvre des programmes du Fonds d'affectation spéciale a bénéficié à plus d'un million de femmes, de filles, d'hommes et de garçons. En tout, plus de 700 000 femmes et filles ont pris part aux activités organisées dans le cadre des programmes, dont 89 802 rescapées de la violence, 38 102 femmes et filles vivant avec le VIH/sida et 4 385 femmes engagées dans la défense des droits de l'homme. En outre, les programmes soutenus par le Fonds d'affectation spéciale ont bénéficié à 208 658 hommes et garçons et eu des retombées stratégiques sur plus de 22 millions d'habitants, grâce à des campagnes de sensibilisation, à des campagnes dans les médias sociaux, à des émissions radiodiffusées et télédiffusées et à d'autres modes de divertissement éducatif.

Prévention de la violence contre les fillettes et les adolescentes par l'affirmation de soi et la formation

14. Les actes de violence commis contre les enfants échappent bien souvent à l'attention et ne sont pas signalés. Les garçons comme les filles sont victimes de violence, mais ils ne partagent pas la même expérience de la violence ni la même vulnérabilité face à la violence⁴. On dispose de peu de données sur la violence contre les fillettes et les adolescentes au niveau national. Toutefois, d'après une étude récemment menée dans 42 pays par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la proportion des adolescentes qui affirment avoir subi entre 15 et 19 ans des violences physiques sous une forme ou une autre va de 4 % au Kazakhstan à plus de 50 % en République démocratique du Congo et en Ouganda⁵. Dans les pays pour lesquels on dispose de données comparables, jusqu'à 12 % des filles âgées de

⁴ UNICEF, Centre de recherche Innocenti et Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, *A Study on Violence against Girls: Report on the International Girl Child Conference*, 10 mars 2009, La Haye (Pays-Bas), 2009 (UNICEF, 2009).

⁵ UNICEF, *Hidden in Plain Sight: A Statistical Analysis of Violence against Children* (Cachée sous nos yeux : une analyse statistique de la violence envers les enfants), New York, septembre 2014. L'étude révèle que dans le monde, seulement 8 % des enfants vivent dans des pays où le châtement corporel est interdit en toutes circonstances.

15 à 19 ans ont indiqué qu'elles avaient subi des actes de violence sexuelle au cours de l'année précédente⁵.

15. Face à cette situation critique, le Fonds d'affectation spéciale a notamment mis en place à l'intention des fillettes et des adolescentes, à l'école et en dehors de l'école, des programmes visant à sensibiliser les enfants des deux sexes aux droits des filles, à émanciper les filles par le sport, l'affirmation de soi et le renforcement des capacités et à sensibiliser les enseignants et les administrateurs. Le Fonds d'affectation spéciale subventionne 18 initiatives de lutte contre la violence à l'égard des fillettes et des adolescentes, ce qui représente un investissement de plus de 9 millions de dollars dans ce domaine.

16. Il est indispensable de renforcer les connaissances et les capacités d'autoprotection pour lutter efficacement contre la violence. Cette activité occupe donc une place centrale dans beaucoup des initiatives des bénéficiaires des subventions. Plusieurs de ces initiatives mettent un accent particulier sur la sensibilisation des jeunes et tablent sur leur capacité de faire changer les comportements sociaux, ce qui permettra d'obtenir des avancées durables dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles. Ainsi, l'un des bénéficiaires, le Centre de développement culturel de Beijing pour les femmes rurales, a mis en place, dans la ville de Suizhou de la province de Hubei (Chine), un projet triennal de lutte contre la violence à l'égard des filles abandonnées dans leurs villages par des parents migrants. Les enquêtes quantitatives comme les entretiens qualitatifs ont révélé l'efficacité du projet pour ce qui est de la diffusion des connaissances et du renforcement des capacités des filles abandonnées par leurs parents, de leurs tuteurs et de leurs enseignants. À la fin du projet en 2013, 500 enseignants locaux, 5 000 étudiants et 2 200 tuteurs avaient participé aux activités de formation et de sensibilisation à la prévention de la maltraitance des enfants. Six centres d'information ont été mis en place dans les quartiers, ce qui a conduit à la création de la première organisation non gouvernementale locale offrant des services aux jeunes et aux enfants, qui permet de prévenir la violence sexuelle à l'égard des enfants dont les parents sont partis.

17. Au Malawi, avec l'appui du Fonds d'affectation spéciale, l'organisation de la société civile Concern Worldwide met actuellement en œuvre un programme visant à créer un environnement sûr et exempt de violence et de discrimination dans 17 écoles primaires dans la province de Nsanje. Plus de 6 800 filles et 7 200 garçons participent aux conseils d'élèves, espaces de réflexion entre camarades, afin de plaider pour l'égalité entre les sexes et contre la violence à l'égard des filles. Plus de 5 233 enseignants ont été associés à l'élaboration de mesures disciplinaires constructives. Le programme privilégie la sensibilisation et l'approfondissement des connaissances, mais tend aussi à mettre en place des structures d'écoute auxquelles les filles peuvent signaler les mauvais traitements subis.

18. Au Pérou, plus de 227 jeunes ont participé à une formation aux fonctions d'animation dispensée par l'association des communicateurs sociaux Calandria. Ce programme interculturel et participatif associait des garçons et des filles d'ascendance africaine, autochtone et andine. La réalisation la plus importante du programme a été le renforcement de l'estime de soi, de la confiance en soi et des capacités de communication des participants. Les participants ont créé un réseau et établi un programme pour l'égalité des sexes proposant des mesures de prévention de la violence à l'égard des adolescentes au sein de leurs communautés. Dans les

trois localités où le programme a été mis en œuvre, les jeunes ont constitué des réseaux qui leur ont permis de mieux faire entendre leur voix et d'obtenir que leurs vues soient prises en compte par les décideurs locaux. Les adolescentes ont partagé les connaissances qu'elles avaient acquises avec leur famille, lesquelles ont estimé que le projet avait changé de manière positive la dynamique familiale. Parmi les changements les plus notables, on retiendra que les filles sont à présent mieux à même de planifier et de construire leur avenir, qu'elles envisagent le mariage et la maternité plus tardivement et qu'elles accordent une plus grande importance au développement personnel ou professionnel et à la contribution à la collectivité.

19. Avec l'appui du Fonds d'affectation spéciale, le Centre européen sur les questions des minorités (Kosovo) a mis en place un projet destiné à réduire les risques de violence conjugale et de mariage précoce et forcé pour les femmes et les filles des communautés minoritaires. Le projet vise en premier les femmes et les filles des communautés serbe, rom, ashkali et égyptienne, mais il bénéficie aussi aux groupes locaux, aux professionnels de l'enseignement, ainsi qu'aux garçons et aux hommes.

20. La phase initiale de ce projet, qui est le premier de ce type à être entrepris au Kosovo (en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité), a consisté à former des militants des communautés visées à être des assistants juridiques. Après leur formation, les assistants juridiques ont effectué 250 visites à domicile et commencé un programme de communication avec les femmes en tenant des réunions trimestrielles dans chaque municipalité. Ils s'emploient en particulier à faire mieux connaître les droits des femmes et à donner des conseils sur les questions relatives au divorce, à la garde des enfants, à l'adoption, à la propriété et à l'assistance sociale, médicale et alimentaire. Les assistants juridiques gagnent ainsi la confiance des membres des communautés et en même temps ils établissent des rapports de synergie avec les autres parties prenantes, notamment les agents de police et les représentants des centres d'aide sociale, ce qui facilite l'orientation des victimes et rescapées.

Application des lois et politiques pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles

21. Les pays adoptent progressivement des lois et politiques visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes. Toutefois, leur mise en œuvre effective demeure lente dans beaucoup de pays. Les mesures les plus efficaces sont celles qui prévoient des stratégies multisectorielles fondées sur des partenariats entre les pouvoirs publics et les organisations de la société civile; de bons systèmes de prévention et des services d'aide aux rescapées; des budgets adéquats; la collecte et l'analyse de nombreuses données; la définition de calendriers d'objectifs précis; et des mécanismes de suivi et d'évaluation efficaces (voir A/69/222, par. 22). Ce sont donc principalement ces éléments qui permettent de déterminer les initiatives qui sont susceptibles d'avoir le plus grand retentissement.

22. Une stratégie globale et efficace doit non seulement ériger en crime la violence contre les femmes et les filles mais aussi prévoir des mesures de prévention et une aide aux rescapées pour leur permettre d'obtenir justice (ibid., par. 10). Le Fonds d'affectation spéciale soutient les programmes qui visent à établir des stratégies multisectorielles de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles et à promouvoir l'exercice par les femmes et les filles de leurs droits fondamentaux.

23. En Colombie, au Chili et en El Salvador, avec le soutien du Fonds d'affectation spéciale, l'organisation de la société civile Sur Corporación de Estudios Sociales y Educación (Sur Corporación) coopère avec la police, une des principales instances responsables de l'application des lois, pour venir à bout de la violence contre les femmes et les filles. Sur Corporación a centré son activité sur l'enregistrement par la police des cas de violence contre les femmes et le suivi de ces affaires en mettant en place des cours de formation en ligne et en présentiel sur le maintien de l'ordre et le droit des femmes de vivre dans une ville sans violence. Près de 700 agents de police ont suivi ces cours qui leur ont permis d'approfondir leur connaissance des différentes formes de violence que subissent les femmes.

24. Dès le début, les diverses institutions ont soutenu activement le projet en participant et en collaborant aux activités. Le projet a également permis d'améliorer la communication entre la police et les organisations féminines dans ces trois pays en les aidant à trouver un langage commun et à rapprocher leurs vues sur la violence faite aux femmes et aux filles. Des ateliers de suivi ont été organisés, lesquels ont permis aux représentants de la police et des organisations de femmes de cerner les aspects importants des procédures et des protocoles qui permettent de prévenir et de combattre la violence sexiste.

25. L'Union des femmes jordaniennes a mis en place, avec l'appui du Fonds d'affectation spécial, un projet triennal visant à lutter contre la traite des femmes au niveau régional. Le projet a été exécuté en partenariat avec le Centre d'assistance juridique aux femmes égyptiennes et l'Union de l'action féminine du Maroc. Trente-cinq organisations ont été formées pour assurer des services aux victimes de la traite, et des centres d'accueil et des numéros d'urgence ont permis à 388 victimes de la traite de recevoir un accompagnement psychosocial et une aide juridique, l'objectif étant de favoriser leur réinsertion au sein de leur famille et de la société. Plus de 1 000 femmes en Égypte et au Maroc ont participé à des séances de sensibilisation sur les risques associés à la traite et sur les droits qui leur sont garantis par la loi. Ces séances visaient en particulier les femmes vivant dans des zones visées par les trafiquants, surtout dans les collectivités rurales et pauvres.

26. Grâce à ce projet, la coordination et la coopération sont devenues plus efficaces entre les partenaires et les coalitions, notamment les organisations non gouvernementales locales et nationales et les représentants des pouvoirs publics, des instances judiciaires et des services de maintien de l'ordre; des projets de loi contre la traite, qui reprenaient la définition donnée à la traite dans le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ont été élaborés; et 120 agents de police, juges et procureurs ont reçu une formation sur la traite en tant que problème relatif aux droits de l'homme.

27. À Cabo Verde, plus de 2 000 rescapées de la violence ont bénéficié en 2014 d'un projet mis en place par l'Instituto Caboverdiano para a Igualdade e Equidade de Género (Institut caboverdien pour l'égalité et la parité entre les sexes) avec le soutien du Fonds d'affectation spéciale. Des centres d'aide aux rescapées ont été ouverts à Santiago, à Fogo et à Boavista et l'Institut examine avec le Ministère de la justice la possibilité d'établir d'autres centres. En mars, le projet a fait l'objet d'un reportage au festival de musique de Cabo Verde, une importante manifestation culturelle du pays, ce qui a permis de faire connaître plus largement les questions

des inégalités entre les sexes, de la violence sexiste et des mesures efficaces de lutte contre la violence au sein du couple.

28. Au Bélarus, le Fonds d'affectation spéciale a subventionné un projet exécuté par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF et l'Organisation internationale pour les migrations en vue de renforcer la capacité de lutter contre la violence au sein du couple par la création d'équipes multisectorielles et l'établissement de protocoles de coopération. Par ailleurs, des mécanismes d'orientation ont été établis dans trois sites pilotes (Minsk; le district de Moskovskiy de la ville de Brest; et les districts de Kobryn et de Kamieniec de la région de Brest) afin de renforcer l'accès aux services d'assistance sociale et juridique pour les rescapées de la violence au sein du couple. Plus de 3 700 personnes ont appelé le numéro d'urgence national gratuit pour les victimes de violences conjugales, où cinq spécialistes ayant reçu une formation offrent un soutien psychologique et une assistance juridique et sociale.

29. À la Grenade, le Cabinet a approuvé en mai 2014 des directives générales à l'intention du personnel médical et des parties prenantes. Élaborées par le Ministère du développement social, bénéficiaire du Fonds d'affectation spéciale, avec la collaboration du Ministère de la santé et l'Organisation panaméricaine de la santé, ces directives devraient faciliter la mise en œuvre d'une initiative multisectorielle visant à renforcer la communication avec les rescapées et à améliorer la qualité des services sanitaires et juridiques.

30. Le réseau albanais de lutte contre la violence sexiste et la traite, dirigé par l'Association Refleksione, a mis en place un projet pilote multisectoriel visant à garantir l'application effective de la nouvelle législation albanaise sur la violence conjugale. À la fin du projet, un mécanisme d'orientation pour les femmes qui subissent des violences conjugales a été établi dans les 10 municipalités visées par le projet, mais aussi dans 12 autres où le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Association Refleksione avaient lancé des projets analogues, soit en tout dans 22 des 65 municipalités albanaises. Un réseau de 12 centres d'accueil et centres d'accompagnement a également été mis en place pour que des services de même qualité soient assurés partout en Albanie.

Promotion de la justice transitionnelle et lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans les situations d'urgence

31. En 2014, la violence en situation de conflit et d'après conflit a continué de retenir l'attention de la communauté internationale. En juin, le Secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni et l'Envoyée spéciale du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Angelina Jolie, ont présidé le Sommet mondial pour mettre fin aux violences sexuelles commises en période de conflit. Cette initiative a eu pour résultat l'établissement du Protocole international pour l'établissement des faits et des responsabilités en cas de violences sexuelles commises en période de conflit, qui établit les normes de base des meilleures pratiques concernant la documentation de la violence sexuelle en tant que crime au regard du droit international. L'organisation Médecins pour les droits de

l'homme, l'un des bénéficiaires actuels du Fonds d'affectation spéciale, a joué un rôle de premier plan dans la conception de ce protocole⁶.

32. Par ailleurs, en juin, le Secrétaire général a publié une note d'orientation sur les réparations relatives aux violences sexuelles liées aux conflits, qui expose des orientations générales et opérationnelles concernant l'action menée par les Nations Unies⁷. La note évoque le rôle clef joué par le Fonds d'affectation spéciale dans le financement des réparations en faveur des rescapées de violences sexuelles en Sierra Leone.

33. La Fondation ukrainienne pour la santé publique, bénéficiaire du Fonds d'affectation spéciale, a répondu au besoin accru de services découlant de l'intensification du conflit dans la région de Donetsk, qui a continué d'alimenter la montée de l'instabilité et de la violence dans la région. Près de 300 prestataires de services (organisations non gouvernementales et organismes publics) ont participé à des séances de formation sur les mesures à prendre en cas de violence à l'égard des femmes; ces séances portaient particulièrement sur la situation des filles et des jeunes femmes vivant et travaillant dans la rue et sur celle des femmes et filles séropositives. Par ailleurs, la Fondation ukrainienne pour la santé publique a élaboré un protocole qui a été approuvé par les membres d'un groupe de travail multisectoriel, les organismes partenaires et le Ministère de la politique sociale.

34. Au total, 306 femmes rescapées de la violence (117 à Kiev et 189 dans 3 autres grandes villes) ont été identifiées, orientées et prises en charge. Le programme a fourni des services à 329 personnes, un chiffre en hausse, et 176 personnes ayant subi des violences sexistes, dont des femmes et filles des rues ou séropositives, ont participé à un plan de formation à l'autonomisation.

35. Avec le soutien du Fonds d'affectation spéciale, l'organisation Women's Initiatives for Gender Justice met actuellement en place un projet visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes dans les situations de conflit, d'après conflit et de transition en Libye, en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Soudan. L'objectif de ce projet est de promouvoir la justice pour les femmes dans les pays visés par des enquêtes de la Cour pénale internationale. Women's Initiatives for Gender Justice, qui travaille avec un large éventail de partenaires locaux, a directement contribué, par ses campagnes d'information et les données résultant de son travail de documentation, à rassembler des éléments à charge dans neuf affaires ayant trait à des crimes sexistes ou sexuels dans les quatre pays concernés. En 2014, le projet a apporté un appui à 4 959 femmes et filles et 31 612 bénéficiaires secondaires dans l'ensemble des pays visés.

36. En Ouganda, le Parlement a adopté une résolution phare exigeant des réparations pour les femmes touchées par la guerre et les autres victimes de l'Armée de résistance du Seigneur. Cette résolution a fait suite à des années de campagnes de sensibilisation menées par le mouvement des femmes, notamment par Women's

⁶ Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Foreign and Commonwealth Office, *International Protocol on the Documentation and Investigation of Sexual Violence in Conflict: Basic Standards of Best Practice on the Documentation of Sexual Violence as a Crime under International Law* (Londres, juin 2014).

⁷ Disponible à l'adresse : <http://www.ohchr.org/Documents/Press/GuidanceNoteReparationsJune-2014.pdf>.

Initiatives for Gender Justice et ses partenaires. Elle est intervenue à un moment crucial et a contribué à promouvoir la justice pour les femmes.

37. En République démocratique du Congo, les partenaires locaux ont relevé qu'il y avait eu une amélioration constante de la documentation grâce au projet de Women's Initiatives for Gender Justice. La documentation rassemblée dans le cadre de ce projet a permis d'identifier des témoins et directement contribué à l'ajout, par la Cour pénale internationale, des chefs de viol et d'esclavage sexuel d'enfants soldats aux charges pesant contre Bosco Ntaganda. Il s'agissait de la première fois qu'un chef militaire était inculpé par la justice internationale pour des actes de violence sexuelle à l'encontre d'enfants soldats commis au sein de sa propre milice.

38. Près de 774 femmes ayant subi des violences sexistes, qui n'auraient autrement pas eu accès à une aide médicale, ont été prises en charge par le truchement du projet « Transit House », soutenu par Women's Initiatives for Gender Justice, au Nord-Kivu (République démocratique du Congo). Elles ont bénéficié d'une évaluation médicale initiale et d'un accompagnement psychosocial, et 70 % d'entre elles ont ensuite reçu un traitement médical adapté; certaines ont été opérées pour des blessures consécutives à un viol.

Participation du secteur privé aux efforts de prévention

39. À l'échelle mondiale, 53 % des femmes occupent un emploi vulnérable (informel ou non rémunéré), ce qui peut accentuer le risque de violence. Ce problème est particulièrement répandu en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, où plus de 80 % des femmes occupent des emplois vulnérables⁸. En outre, 79 pays ont toujours des lois qui restreignent les catégories d'emplois auxquels les femmes ont accès⁹. Les auteurs d'une publication récente commandée par la Banque mondiale affirment que le secteur privé a été insuffisamment associé aux efforts destinés à prévenir la violence à l'encontre des femmes et à la combattre. Pour que cette situation change, les entreprises doivent s'allier aux organisations qui œuvrent pour les droits de la femme et adopter des codes et des directives contre le harcèlement, afin de faire du lieu de travail un espace sans danger pour les femmes¹⁰.

40. Le Fonds d'affectation spéciale investit dans des programmes qui tentent de résoudre ces problèmes et d'associer pleinement le secteur privé, qui doit devenir une partie prenante essentielle, à la suppression de la violence à l'égard des femmes.

41. CARE International au Cambodge, l'un des bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale, a participé à la création de lieux de travail et de communautés sûrs. Le projet, qui tire profit du succès d'une initiative précédente ayant reçu le soutien du Fonds, a pour objectif de transposer à une plus grande échelle les interventions participatives efficaces qui se sont déroulées dans les communautés et sur les lieux de travail dans les secteurs de l'habillement, du tourisme et de l'accueil, destinées à rendre les lieux de travail plus sûrs. Les responsables de ce

⁸ ONU-Femmes, *Le progrès des femmes dans le monde 2011-2012 : en quête de justice* (New York, 2011).

⁹ Banque mondiale, *Women, Business and the Law 2014: Removing Restrictions to Enhance Gender Equality – Key Findings* (Londres, Bloomsbury, 2014).

¹⁰ Jennifer L. Solotaroff et Rohini Prabha Pande, *Violence against Women and Girls: Lessons from South Asia* (Washington, Banque mondiale, 2014).

projet ont notamment poursuivi leur coopération avec les forces de police, dans la continuité de leur collaboration avec le Ministère de l'intérieur, en formant des coordonnateurs au sein de la police. Ce projet vise à mobiliser les ouvriers du secteur de l'habillement afin de mettre au point des mesures efficaces, dans les usines, pour faire reculer le harcèlement sexuel et la violence sexiste et permettre aux ouvriers de signaler les abus, lorsqu'ils se produisent. Un programme de formation s'inspirant du manuel établi par l'Organisation internationale du Travail concernant l'égalité et la non-discrimination au travail au Cambodge a été mis au point à l'intention des ouvriers de ce secteur. Il a été mis à l'essai auprès de 71 ouvriers de l'habillement et de 87 employés du secteur de l'accueil. La Garment Manufacturers Association in Cambodia a accepté d'appuyer l'action menée par CARE en vue de mettre fin au harcèlement au travail.

42. Fair Wear Foundation, autre bénéficiaire du Fonds d'affectation spéciale, a choisi d'appréhender dans sa globalité la question du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes dans les usines de confection du Bangladesh et de l'Inde tournées vers l'exportation, notamment au moyen de campagnes de sensibilisation et d'actions de formation. Plus de 3 500 ouvriers de 24 usines ont été formés par l'organisation en Inde et au Bangladesh tandis que 15 000 autres ont été formés par leurs pairs dans le cadre du projet de prévention de la violence au travail. Vingt comités anti-harcèlement, composés de représentants des travailleurs et des organisations non gouvernementales ainsi que de cadres, étaient opérationnels en 2014 au Bangladesh et en Inde. Une formation pour le personnel d'encadrement a également été dispensée à 121 participants dans au moins six usines, et une formation avancée destinée aux membres des comités anti-harcèlement a été donnée à près d'une centaine de personnes (82 femmes et 17 hommes) dans neuf usines.

43. Grâce à ce projet, un plus grand nombre de cas de harcèlement ont été signalés aux comités ou aux services téléphoniques d'urgence. Il semblerait en outre que cette initiative change la façon dont les femmes sont perçues dans les usines. En effet, la prise de responsabilité que constitue leur participation aux comités anti-harcèlement a encouragé les femmes à s'exprimer davantage sur leur lieu de travail. Alors qu'au début du projet, certaines usines ne comptaient aucune femme dans leur équipe d'encadrement, il est désormais plus fréquent de voir des femmes promues à ce type de postes.

IV. Nouveaux partenariats en 2014

44. Au cours de l'année, le Fonds d'affectation spéciale a axé sa stratégie sur l'élargissement et la diversification de son éventail de donateurs afin d'assurer la pérennité, la fiabilité et la croissance de son enveloppe de financement. En tirant pleinement profit du potentiel que représentent les nouveaux partenariats avec le secteur privé, et en se concentrant spécifiquement sur la mode et les arts, le Fonds s'est fait connaître, a développé ses activités de communication et a commencé à se constituer un portefeuille de donateurs individuels. En septembre, Yuwei Designs, une enseigne de bijouterie dont le siège se situe aux États-Unis, a lancé, conjointement avec le Fonds, une collection de bijoux exclusive destinée à faire connaître les stratégies innovantes déployées par les bénéficiaires du Fonds en vue de mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et des filles.

45. En novembre, le Fonds a organisé, en association avec Music for Life International et le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique d'ONU-Femmes, un

concert de bienfaisance dans le cadre de l'initiative Shéhérazade, laquelle vise à organiser dans le monde entier des concerts qui rassemblent des personnalités des domaines de l'art, de la musique, de l'entreprise et de la diplomatie dans le but de lever des fonds et de sensibiliser le public à la violence faite aux femmes et aux filles. Le concert de Delhi a mobilisé Breakthrough, bénéficiaire du Fonds, et d'éminents musiciens de l'orchestre du Metropolitan Opera de New York s'y sont produits.

46. Le 25 novembre, le Fonds a lancé un partenariat avec Soko, une enseigne de mode éthique. Ce partenariat offrira une formation et un emploi à des artisanes kényanes marginalisées, qui auront pour mission de créer une paire de bracelets unique. Chaque bracelet vendu aidera à la fois une communauté d'artisans défavorisée à se prendre en charge économiquement et les programmes du Fonds d'affectation spéciale à prévenir la violence à l'encontre des femmes dans le monde et à la combattre. We Are {The Collective}, un collectif de communication et de marketing établi à Londres, a conçu et mis en place le microsite international pour la campagne de vente de bracelets menée par Soko, et mobilisé des soutiens dans le secteur de la mode au Royaume-Uni.

47. Le Fonds a également lancé un partenariat avec FASH UNITED, une organisation non gouvernementale californienne, en vue de promouvoir ses initiatives auprès des secteurs de la mode et du spectacle.

V. Dix-huitième cycle d'octroi de subventions

48. En 2014, le Fonds d'affectation spéciale a reçu 2 098 candidatures en provenance de 147 pays. La plupart de ces candidatures étaient présentées par des organisations de la société civile, et la demande de financement totale s'élevait à plus de 788 millions de dollars. Le Fonds a accordé 25 subventions, d'un montant total de 8,3 millions de dollars, concernant 23 pays et territoires. Vingt-deux organisations de la société civile, deux administrations publiques et l'équipe de pays des Nations Unies aux Fidji ont reçu des subventions qui devraient concerner plus de 730 000 bénéficiaires primaires d'ici à la fin de 2018. Pour ce qui est de la répartition des fonds, 28 % sont allés à des programmes en Asie et dans le Pacifique, 26 % à des programmes en Afrique, 14 % à des programmes en Europe et en Asie centrale, 12 % à des programmes en Amérique latine et dans les Caraïbes, 11 % à des programmes dans les États arabes et en Afrique du Nord, et 9 % à des programmes interrégionaux. Des subventions s'élevant à environ 8 % du total (700 000 dollars) ont été accordées à huit organisations de petite taille (ayant demandé des subventions inférieures à 100 000 dollars) dans le cadre de la nouvelle stratégie du Fonds, consistant à accroître le financement des petites organisations de proximité.

49. Six nouveaux programmes soutenus par le Fonds en Gambie, au Togo, dans l'État de Palestine, au Népal, au Kirghizistan et au Tadjikistan s'attaqueront aux pratiques traditionnelles néfastes. Ceux-ci porteront sur un large éventail de projets, allant d'initiatives juridiques pour l'interdiction des mutilations génitales féminines en Gambie à des initiatives de proximité visant à mettre un terme aux rites de veuvage au Togo, qui accroissent le risque de VIH/sida chez les femmes concernées.

50. Les nouveaux programmes bénéficiaires apporteront également un appui concret aux femmes et aux filles qui subissent des violences. Au Tadjikistan, par

exemple, l'organisation Najoti Kudakon s'emploiera à améliorer l'accès aux services des femmes rurales vivant dans des zones montagneuses au moyen d'interventions de proximité. Ce programme mettra en place des groupes d'entraide au sein de collectivités mal desservies et agrandira le seul centre d'accueil de la région qui propose des services complets.

51. Sept nouveaux bénéficiaires en Albanie, en Colombie, en Égypte, au Guatemala, en Serbie, en Thaïlande et au Zimbabwe s'emploieront à prévenir la violence à l'égard des femmes qui sont en butte à la discrimination ou à l'exclusion, et à la combattre. En Colombie, notamment, l'Organización Nacional de Indígenas de Colombia (Organisation nationale autochtone de Colombie) effectuera un travail de documentation et de recherche concernant la violence à l'égard des femmes autochtones, sensibilisera la communauté et les autorités à cette violence, enseignera aux femmes autochtones à défendre leurs droits et fournira un accompagnement psychoculturel, social, juridique et psychologique aux femmes autochtones ayant subi des violences et à leur famille.

52. Deux nouveaux programmes s'attaqueront à la violence faite aux femmes lesbiennes, bisexuelles et transgenres. En Thaïlande, par exemple, la Rainbow Sky Association of Thailand emploiera le modèle éprouvé de la Compétence Communautaire pour la vie afin de donner à des communautés de quatre provinces les moyens de combattre les violations des droits fondamentaux, la violence, la stigmatisation et la discrimination à l'égard des femmes lesbiennes et transgenres.

53. Cinq nouveaux programmes mettront l'accent sur la nécessité de mieux faire respecter les lois et les politiques pour lutter contre les violences faites aux femmes. Parmi eux figure notamment un bénéficiaire d'El Salvador, l'Asamblea de Cooperación por la Paz (Assemblée de coopération pour la paix), qui s'emploiera à améliorer la coordination des parties prenantes concernées aux niveaux national et municipal ainsi que les mesures institutionnelles, et aidera les organisations de jeunes et de femmes à renforcer leurs compétences en matière de contrôle et de sensibilisation. L'intervention de ce bénéficiaire visera également à renforcer les mécanismes nationaux de collecte de données, à améliorer l'action de la police et à faire prendre davantage conscience, dans les écoles et les communautés, du problème de la violence à l'égard des femmes.

54. Le Fonds d'affectation spéciale continuera à appuyer des programmes œuvrant dans les situations de conflit, d'après conflit et de transition. L'un des nouveaux bénéficiaires agissant dans ce domaine est l'organisation féminine Story Kitchen, au Népal, qui œuvrera pour que les femmes ayant subi des violences lors d'un conflit aient accès à la justice. Dans le cadre d'une approche innovante, le programme rassemblera en binômes des femmes ayant subi des violences en temps de conflit et des défenseuses des droits de l'homme, qui seront chargées d'aller à la rencontre d'autres rescapées par le truchement de radios locales, dans le cadre d'efforts destinés à briser la culture du silence qui entoure la violence faite aux femmes en temps de conflit.

55. D'autres nouveaux bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale mettront en place ou reproduiront à plus grande échelle des méthodes innovantes visant à combattre les violences faites aux femmes. Au Libéria, par exemple, l'organisation confessionnelle Episcopal Relief and Development œuvrera comme catalyseur auprès des organisations chrétiennes, musulmanes et œcuméniques, en les encourageant à devenir vecteurs de changement, à sensibiliser les communautés

concernées à la question de la violence à l'égard des femmes et des filles, et à faire évoluer les croyances et les comportements qui légitiment et excusent la violence.

56. Les nouveaux bénéficiaires renforceront également les capacités de sensibilisation des journalistes et des médias concernant l'ampleur du phénomène de la violence à l'encontre des femmes et des filles. Dans l'État de Palestine, le Community Media Centre fera le jour sur l'étendue de la violence à l'égard des femmes à Gaza et s'attachera à promouvoir la mise en place de mesures et de procédures en vue de protéger les femmes de la violence.

VI. La voie à suivre

57. L'année 2015 sera importante pour le Fonds d'affectation spéciale et pour les initiatives mondiales destinées à prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles et à y mettre fin. Près de 20 ans après sa création, le Fonds d'affectation spéciale s'adaptera au changement de contexte apporté par le programme de développement pour l'après-2015 en ouvrant une nouvelle voie pour les années à venir qui sera fidèle à ses ambitions de départ et à ses engagements. La violence à l'égard des femmes et des filles, facteur structurel de l'inégalité entre les sexes, est étroitement liée aux obstacles qui empêchent les femmes d'avancer dans tous les domaines clés, qu'ils relèvent de la sphère publique ou privée, et doit être combattue en tant que telle. À cette fin, le Fonds d'affectation spéciale cadrera son travail en tenant compte de ces corrélations et des obligations que le droit international et national impose aux États, et se concentrera sur le respect de ces obligations aux niveaux national et local.

58. La stratégie du Fonds d'affectation spéciale pour la période 2015-2020 sera axée sur trois grands domaines d'activité. L'octroi de subventions demeure une activité essentielle; le Fonds s'emploiera à porter le montant de ses subventions en 2015 à 18 millions dollars, en visant particulièrement les dons du secteur privé et les dons individuels, ainsi que les contributions volontaires des États Membres.

59. Le Fonds d'affectation spéciale s'attachera à contribuer de façon notable à la programmation fondée sur des données factuelles concernant la violence à l'égard des femmes et des filles, en créant un système de gestion des connaissances qui permettra de partager et d'enrichir l'exceptionnel ensemble de connaissances et de savoir-faire constitué par les bénéficiaires du Fonds.

60. Il s'emploiera également à renverser la situation d'insuffisance chronique, à l'échelle mondiale, de ressources destinées aux initiatives de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, en menant une action de sensibilisation mondiale à cette cause et en réclamant une importante augmentation des dons au niveau international. Le moyen de communication utilisé à cette fin sera la campagne mondiale de mobilisation des ressources, qui sera lancée par le Fonds d'affectation spéciale en mars, à l'occasion de la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme.